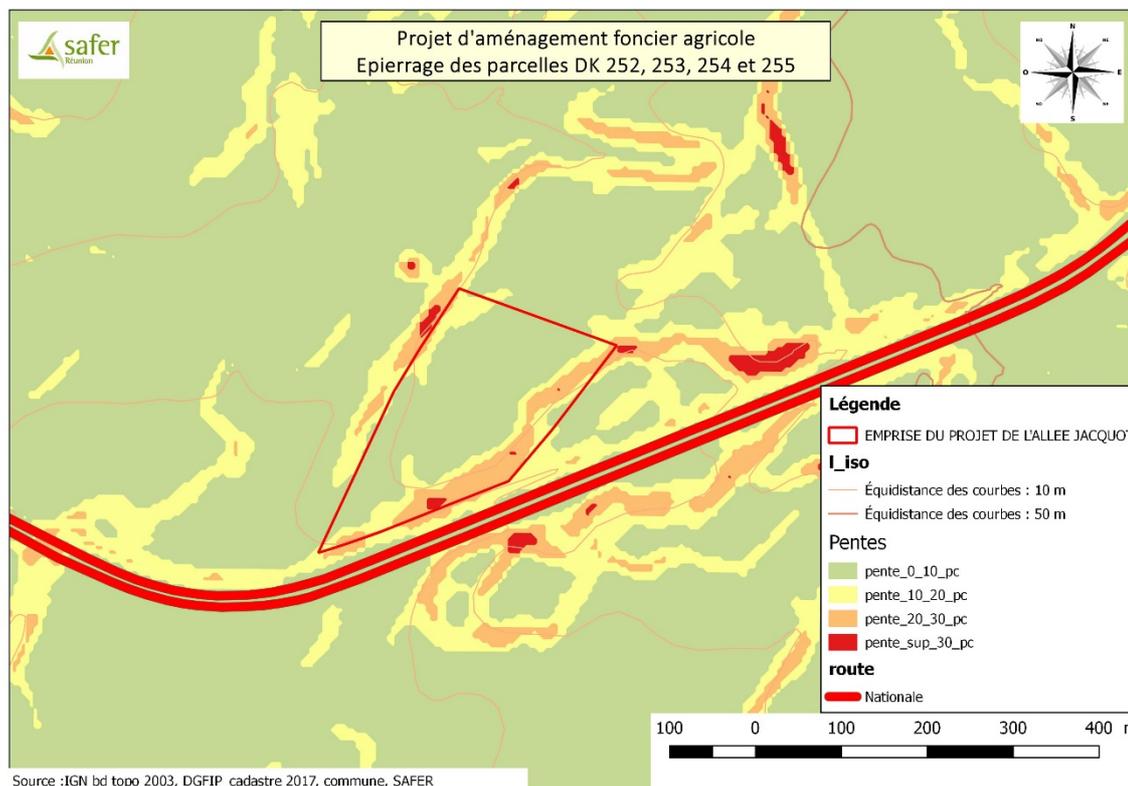


5. Situation du projet au regard de la configuration du site / Etat des lieux

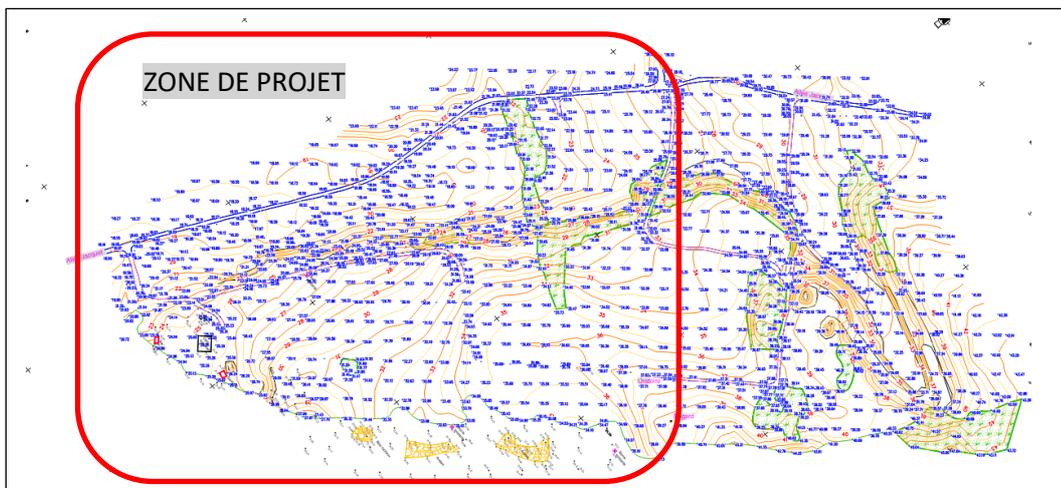
5.1. Les pentes



D'une manière générale, le site ne présente pas de pentes trop fortes, à 80 % il s'agit ici de pentes moyennes de 5 à 10 %, avec de temps en temps quelques « accidents topographiques » : talus, amas rocheux issus des travaux d'épierrage passés.

Compte tenu de la nature du terrain, très pierreux, et des pentes, la culture de la canne jusqu'à aujourd'hui n'a jamais été mécanisée.

Afin de réaliser un projet agricole prenant en compte les standards actuels en matière de mécanisation de la récolte de la canne à sucre, pentes, dévers en fonction du type de machine, nous avons effectué un relevé topographique complet de la zone du projet (Cf. extrait ci-après, plan complet joint en annexe).



5.2. Hydrologie de surface

La structuration du réseau hydrographique du secteur de l'opération est constituée de **LA RAVINE BLANCHE**, cours d'eau non pérenne, situé à l'ouest de notre projet.

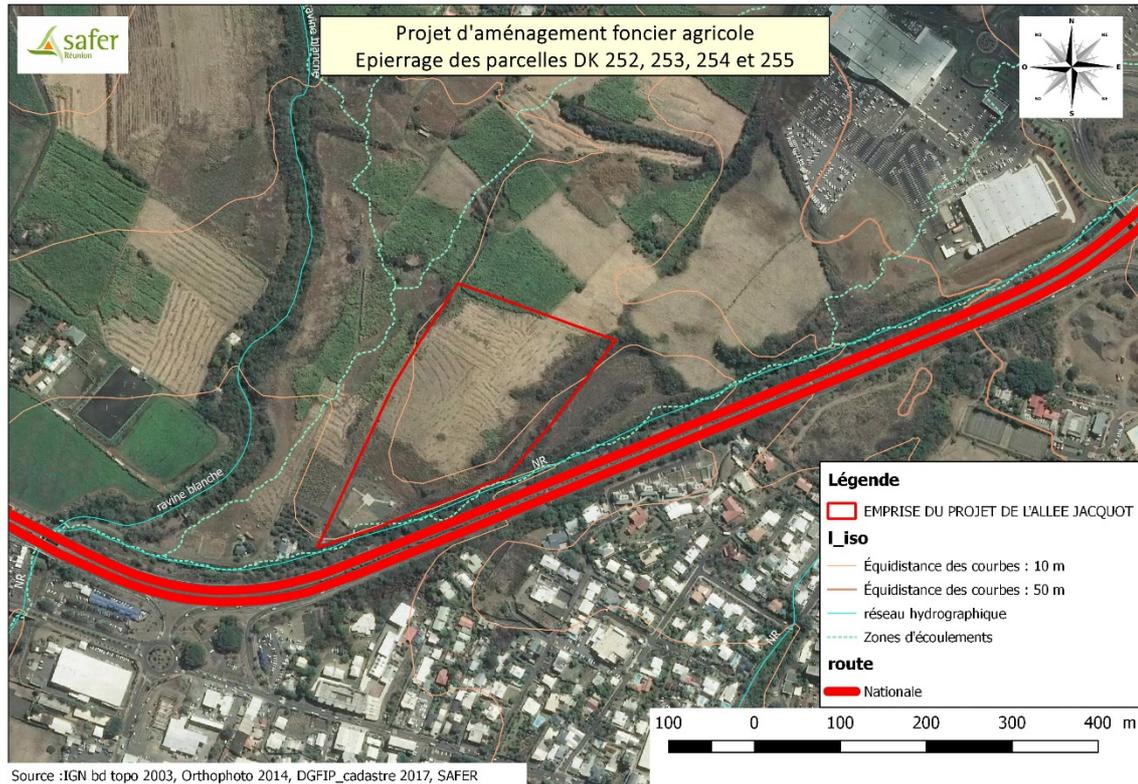
Cette ravine ne fait pas partie de la liste des ravines du Domaine Public Fluvial de l'état au sens de l'arrêté n°06-4709/SG/DRCTCV du 26 décembre 2006.

Au sud de la parcelle, se trouve le fossé latéral longeant la route nationale préservée par un important talus enherbé, qui se jette dans la ravine blanche (1)

On relève également la présence à proximité de notre projet, deux couloirs d'écoulement dans les champs de cannes dont l'un, étant un débordement de la ravine blanche plus en amont (2).

Ce dernier traverse l'allée JACQUOT à deux reprises avant de se rejeter dans la ravine au niveau du radier bétonné.





5.3. La nature du sol / pédologie

La zone de projet se situe sur des coulées basaltiques et aphyriques ou olivine de la phase 4 du piton de la fournaise, région « sous le vent » de basse altitude sans cendres correspondant à la définition de l'unité 51 du livre de Michel RAUNET édité en 1991 intitulé « LE MILIEU PHYSIQUE ET LES SOLS DE L'ILE DE LA REUNION : conséquences pour la mise en valeur agricole » dont sont extraits les textes et cartes ci-après.

Typologie des sols rencontrés sur cette unité 51

« Ce sont des sols bruns caillouteux où l'altération des basaltes est assez peu avancée et irrégulière. Les scoriacées des coulées AA libèrent de nombreux éléments anguleux.

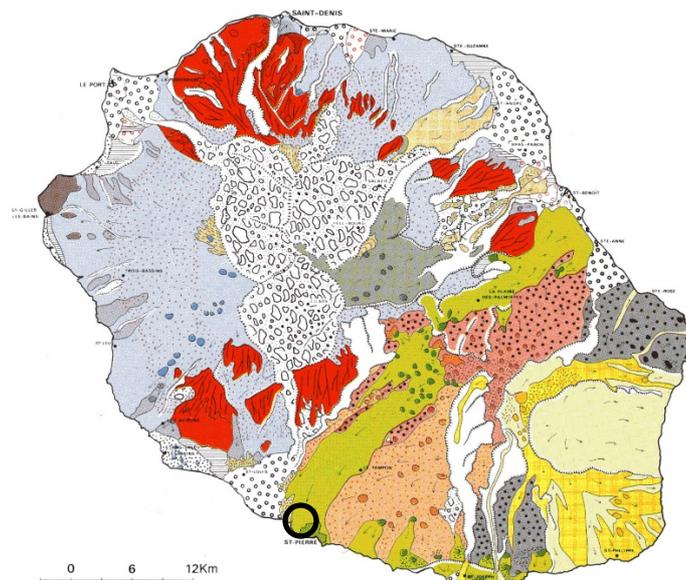
Les sols sont donc généralement assez peu épais (moins de 70 cm), caillouteux en surface et en profondeur. La proportion et la taille des cailloux ainsi que la compacité de l'ensemble augmentent avec la profondeur. Entre 20 et 70 cm de profondeur, il y a environ 60 % d'éléments grossiers de plus de 2 cm dont 30 à 40 % de 10 à 50 cm de large. A 70 cm, cette proportion atteint 70-80 %. Les éléments altérés prennent, en leur périphérie, une teinte jaune.

Au sein de ces zones à sols relativement meubles, existent de très nombreuses plages très blocailluses, à pentes plus fortes, correspondant aux rebords de coulées.

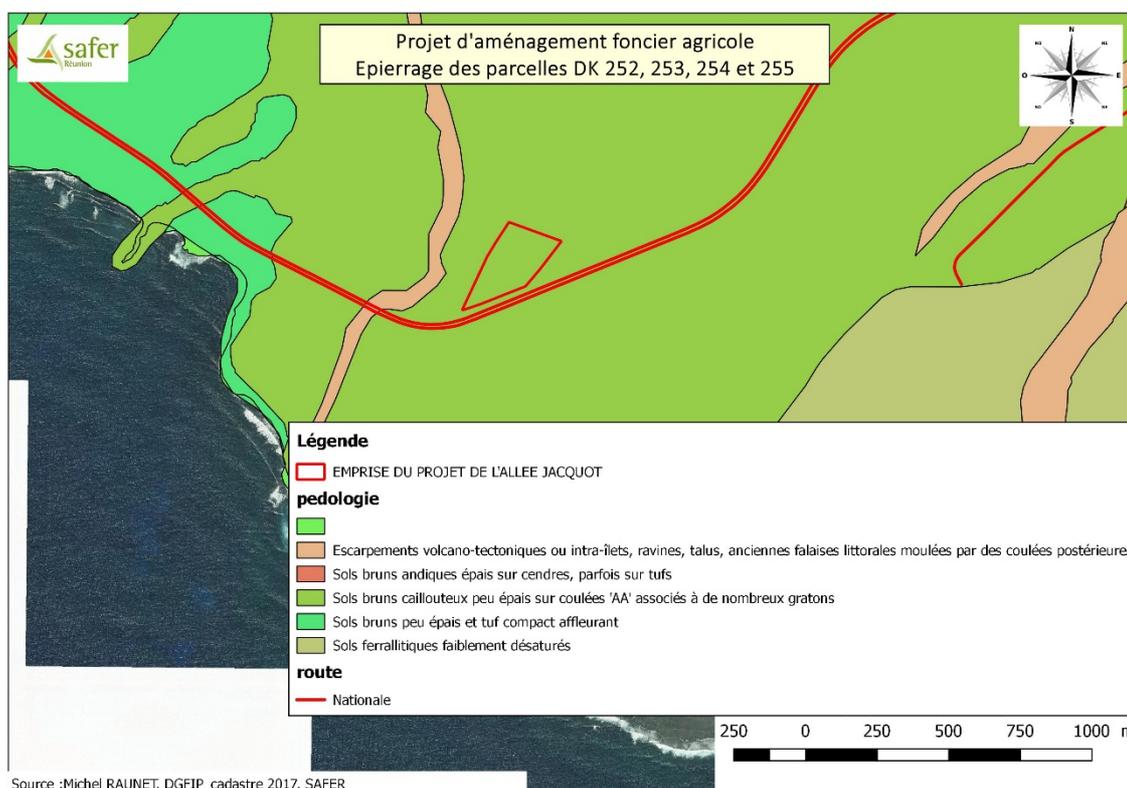
Ces sols bruns récents des basaltes de la Fournaise sont sensiblement moins épais et plus caillouteux que les sols bruns non ferruginisés du Piton des Neiges (unités 19 et 20), ces derniers étant beaucoup plus anciens.

Leurs contraintes intrinsèques proviennent (lorsque l'épierrage n'a pas été fait), d'une part d'une charge importante en cailloux et blocs anguleux (gratons *de coulées*) en surface et en profondeur, d'autre part d'une épaisseur généralement faible, et en tout cas d'une grande irrégularité (30 à 100 cm) sur de courtes distances, même à l'échelle de la parcelle. »

Du point de vue chimique, ces sols bruns sont de bonne qualité. Ils présentent des caractéristiques analytiques intéressantes : pH compris entre 6 et 7, 4 % de matière organique.



Carte géologique : « extrait livre de M.RAUNET 1991 »



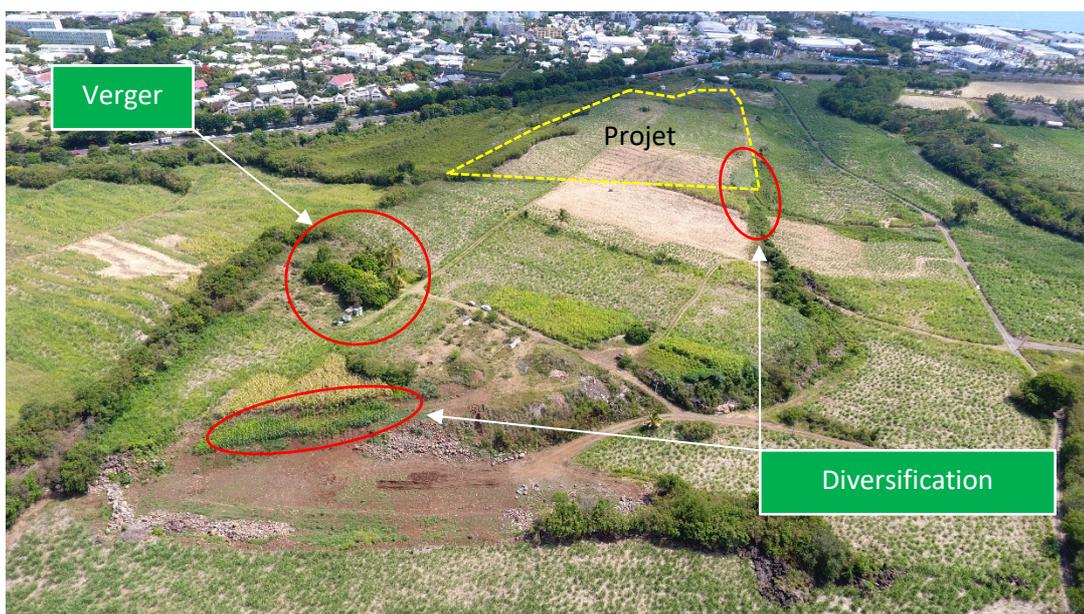
5.4. Les cultures en places – mode d'occupation du sol

Les parcelles cadastrales objet de notre projet d'épierrage sont actuellement comme depuis toujours principalement à dominante canne à sucre comme le sont la plupart des parcelles du secteur de Mon repos.

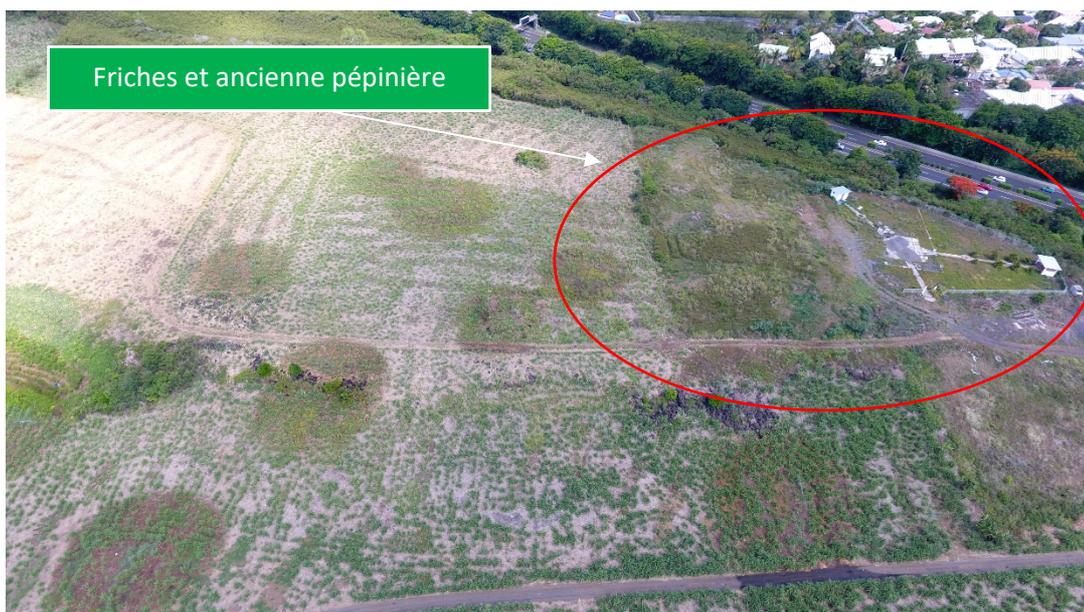
Évolution du MOS sur les 15 dernières années



Vues aériennes janvier 2018



Quelques petites zones restent occupées par des cultures vivrières : maïs, maraichage de plein champ ...



L'exploitation de la canne y est totalement désorganisée comme on peut le voir sur la photo ci-dessus, les rangs de cannes ne sont pas formés, la coupe se fait dans tous les sens et forcément manuellement. Les souches de canne vieillissantes, sont clairsemées.

Afin de rendre ces exploitations économiquement viables, il est impératif de procéder à des travaux d'amélioration foncière lourds pour mettre en place de nouvelles plantations, bien structurées, avec de nouvelles variétés plus rentables, et un système d'irrigation mieux organisé.

Autre conséquence de la nature difficile du terrain, la présence de quelques zones en friches, ou consacrées à d'autres activités pratiquées hors sol toujours en lien avec l'agriculture.

5.5. Les réseaux existants

Lors de la visite de terrain, nous avons noté la présence de certains réseaux aux abords de l'emprise du projet (aériens et enterrés).

La réglementation anti-endommagement des réseaux impose aux professionnels des travaux publics la réalisation de déclarations auprès des exploitants de réseaux lors de travaux à proximité de réseaux enterrés et de canalisations.

L'objectif étant de réduire le nombre et la gravité des accidents susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux et d'équilibrer le partage des responsabilités entre les différents acteurs.

Sur la plateforme dédiée DICT.fr, des déclarations de travaux ont été adressées aux différents gestionnaires susceptibles d'être concernés par notre projet. Les plans de réseau ci-après sont issus des plans accompagnant les récépissés reçus desdits concessionnaires de réseaux.

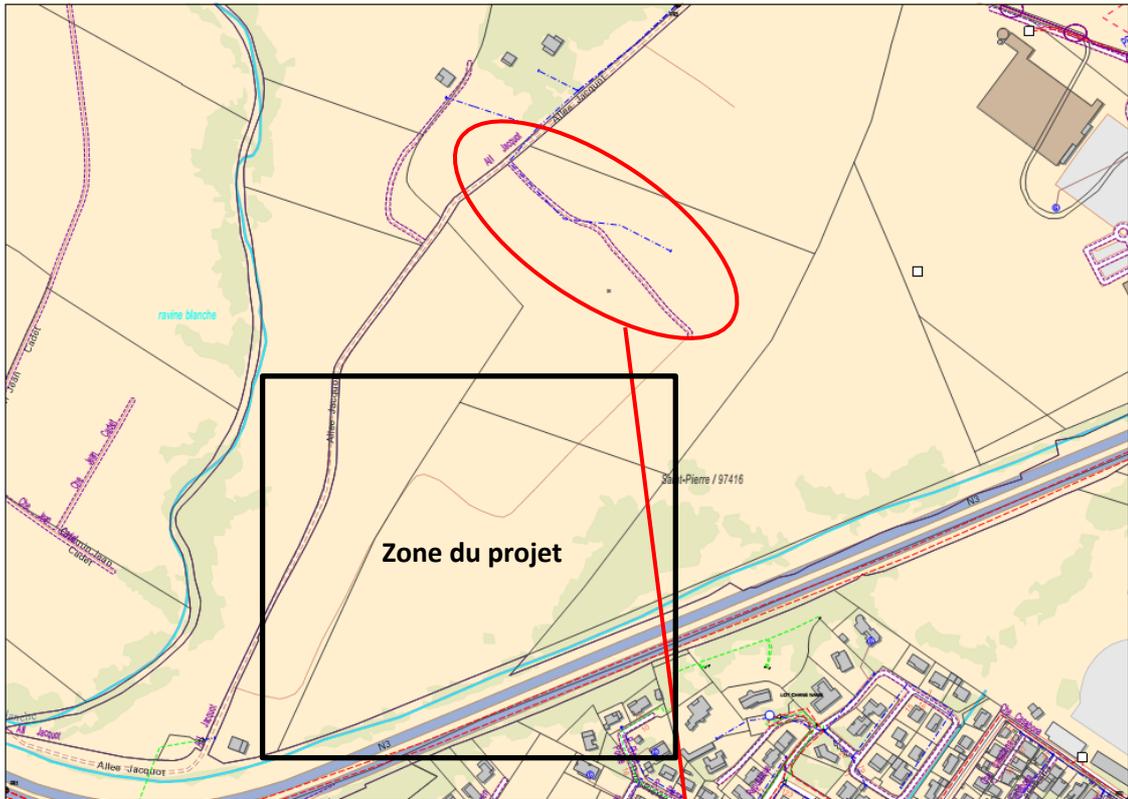
5.5.1. Le réseau électrique (EDF)

A proximité de l'emprise du projet, on note la présence d'une ligne aérienne basse tension torsadée au nord de la parcelle DK 87, sur l'exploitation de M.JOSEPH Thierry. Cette ligne est tirée à partir du réseau de l'allée JACQUOT.

En partie Sud, mais hors zone de projet, les habitations sont alimentées en souterrain à partir du réseau public.

Ligne aérienne sur la parcelle DK 87 (Hors projet)





Plan de masse réseau EDF – récapissé de DT n°2018031202961DCD

